



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 15 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-04-2024-091

Objet : Demande de labellisation France Services – Projet « Services numériques et mobiles au public du Nord ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.
Arrivée en cours de séance : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian RAPHA à Jonathan TABAR.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MIGNAN, Germain DUTON.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2019 portant extension des compétences et modification des statuts de CAP Nord Martinique ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-11-2023-274 du 9 novembre 2023 portant « Modification du plan de financement de l'opération « Infrastructures et Services de Proximité Numériques » ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-02-2024-022a du 8 février 2024 portant approbation du marché pour « Acquisition et livraison d'un véhicule type châssis cabine de moins de sept (7) tonnes accueillant une cellule aménagée en guichet mobile polyvalent » ;

Considérant que dans le Nord, plus qu'ailleurs, la problématique de mobilité est un enjeu majeur. Les citoyens rencontrent, en effet, des difficultés pour se rendre dans les administrations, (communales, intercommunales) et / ou auprès des organismes sociaux existants. Cette situation est due à une offre de transport public insuffisante, la configuration géographique du territoire, des difficultés inhérentes aux personnes du territoire (population vieillissante, isolement, précarité, non recours aux droits, ...). À cela s'ajoutent des inégalités d'accès aux services publics liées à la généralisation de la dématérialisation. Une partie de la population demeure en situation de fracture numérique en raison du manque d'équipements (accès au matériel entravé par le coût des équipements et abonnements) mais également de compétences numériques ;

Considérant que l'organisation des services publics sur le territoire, leur implantation géographique et leur accessibilité sont des questions qui préoccupent les Elus mais aussi et surtout les habitants. Aujourd'hui, il est indéniable que l'amélioration de l'accessibilité aux services publics passe par le développement de solutions itinérantes ;

Considérant que pour répondre à ces problématiques, les membres du Bureau Communautaire réunis le 9 novembre 2023, ont validé le projet « Services Numériques Mobiles au Public du Nord » qui est un guichet mobile, sous la forme d'un bus aménagé et équipé. Cette opération s'inscrit dans le projet plus global « Infrastructures et Services de Proximité Numériques » ;

Considérant que la décision d'acquisition du bus a été validée par le Bureau Communautaire du 8 février 2024, la livraison du véhicule aura lieu dans un délai de 12 mois à compter de la date de notification au candidat (Martinique Automobile) ;

Considérant que ce service itinérant ira à la rencontre des usagers des quartiers en géographie prioritaire, des quartiers les plus reculés de chacune des villes, plus particulièrement de leurs habitants présentant des problèmes de mobilité, de précarité ou d'isolement et en situation d'illectronisme. Il proposera un accès aux services publics en proximité et délivrera un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures, à savoir :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur,
- Information sur les droits et prestations : allocations, législation du travail, ...
- Aide à l'utilisation des services en ligne : télédéclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi ou de formation,
- Accompagnement à la réalisation des démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...
- Formation aux usages numériques du quotidien : prendre en main l'outil informatique, accompagner mon enfant, échanger avec mes proches, ...
- Actions de médiation numérique : ateliers individuels et collectifs de vulgarisation des Technologies de l'Information et de la Communication.

Des organismes et/ou structures comme La poste, France Travail, la CAF, la CGSS, devront être sollicités.

Il en est de même des services administratifs des Communes et de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) qui seront parties prenantes du projet ;

Considérant que le projet « Services Numériques Mobiles au Public du Nord », a été présenté aux services de l'État dans le cadre de comités techniques du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) au cours de l'année 2023. Ceux-ci proposent en raison des missions et objectifs du projet, que CAP Nord Martinique adresse au préfet, une demande de labellisation « France Services » ;

Considérant que par le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout, un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens. Dans ce cadre CAP Nord Martinique s'engage à :

- Respecter les règles du cahier des charges des "France Services" et notamment :
 - La présence de deux agents au sein de la structure France services,
 - La réalisation complète de la formation initiale des agents à la date d'ouverture de la structure,
 - L'ouverture de la structure au minimum 5 jours et 24 heures par semaine,
 - L'engagement des partenaires nationaux auprès de la structure,
 - L'existence au sein de la maison d'un espace de confidentialité,
 - La mise à disposition d'au moins un poste informatique en libre-service,
 - L'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite,
- Utiliser l'identité visuelle définie par l'ANCT et la banque des territoires,
- Réaliser un reporting des activités ;

Considérant que chaque "France Services" permet un accompagnement dans les démarches auprès de neuf partenaires : La Poste, France Travail, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, les ministères de l'Intérieur et de la Justice avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant qu'afin de prendre en compte les nouvelles exigences requises pour les France Services, les engagements de ces partenaires sont établis via des conventions-cadre locales ;

Considérant qu'au-delà de ce socle de services garantis, CAP Nord Martinique et ses Communes membres déploieront à leur initiative des services complémentaires pour adapter en continu, l'offre de services aux besoins de la population du Nord. Seront proposées des missions spécifiques de médiation numérique visant l'autonomie des usagers accompagnés ;

Considérant que l'Etat réserve au titre du FNADT et du fonds inter-opérateurs, une enveloppe financière de 40 000 euros pour 2024, 45 000 euros pour 2025 et de 50 000 euros pour 2026 ;

Considérant le budget de fonctionnement prévisionnel du projet « Services Numériques Mobiles au Public du Nord » ci-après :

Dépenses	Montants (€)	%
• Achats fournitures et petits équipements	4 800.00	4%
• Services extérieurs-Entretien et réparation	5 156.00	4%
• Autres services extérieurs Communication	5 000.00	4%
• Charges de personnel	109 075.00	84%
• Autres charges de gestion	5 454.00	4%
Cout total	129 485.00	100%
Ressources	Montants (€)	
• État-ANCT	74 667.00	58%
• État	40 000.00	31%
• CAP Nord Martinique	14 818.00	11%
Total Ressources	129 485.00	100%

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'émettre un accord de principe pour la sollicitation auprès de l'Etat, d'une demande de labellisation « France Service » dans le cadre du projet « Services Numériques Mobiles au Public du Nord.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 juin 2024

Président
Bruno Nestor AZÉROT

